

Charte des valeurs de l'association Pup&Co

1. Aucune participation aux activités de l'association n'est obligatoire.
2. Chaque participant se doit de respecter les règles du lieu où il se trouve ou/et de celles imposées par l'activité proposée.
3. Chaque membre conserve une attitude responsable, et cela quelque soit son activité
4. Chaque membre est libre de ses choix et ne doit pas être jugé pour cela
5. Tout membre a le droit de se défendre d'éventuels abus sexuels, physiques, sociaux, moraux et financiers
6. L'association défend en son sein le consentement mutuel et dénonce toute relation sexuelle ou jeu non consentie
7. L'association s'inscrit dans une démarche de prévention des risques pour la santé
8. Tout membre peut discuter ou chercher des conseils sans avoir à offrir quelconque service en échange
9. Toute personne enfreignant cette charte est passible de sanctions